



2023

Aider pour améliorer votre environnement ou comment bien gérer vos déchets

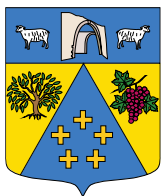
Caroline ACHER

Conseillère municipale

Référente PLPDMA

(Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés)

carolineacher@aol.com



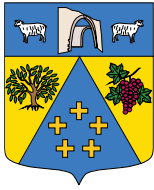
Bonjour à tous,

Dans l'unique but d'améliorer la qualité de notre environnement, la Mairie de votre commune via sa référente PLPDMA* (Caroline ACHER) vous met à disposition ce guide : **rappel des bons gestes de tri.**

** Programme local de Prévention des Déchets et Assimilés*

Vous trouverez en premier un rappel imagé puis un lexique classé par ordre alphabétique.

Nous comptons sur votre engagement et votre participation au bien être de notre planète !



Les déchèteries

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Ganges

Zone industrielle des broues
04 67 73 14 57
du lundi au samedi
7h - 13h (juillet -août)
9h - 12 h et 14h - 17h30 (reste de l'année)

Communauté de Communes du Pays Viganais

Molières-Cavaillac

Recouvret
04 67 81 86 95
du lundi au samedi
9h - 12h et 14h30 - 17h

Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Liouc

RD 999 - direction Nîmes
04 66 73 75 46
du lundi au samedi
9h - 12h et 13h30 - 17h

St Hippolyte du Fort

ZAM du Tapis Vert
04 66 7137 90
du lundi au samedi
9h - 12h et 13h30 - 17h

Communauté de Communes Causses - Aigoual - Cévennes Terres Solidaires

Lasalle

Route de St Hippolyte du Fort
06 38 21 11 89
du mardi au samedi
9h - 12h

St André de Majencoules

RD986 - lieu-dit Peyregrosse - Cluny
04 66 82 59 57
du mardi au vendredi
9h - 12h et 13h30 - 17h30
mercredi et jeudi
9h - 12h
samedi
14h - 17h

St André de Valborgne

Pomaret
06 40 91 03 36
du mardi au samedi
14h - 17h

St Sauveur - Camprieu

Route de Trèves
04 67 82 75 81
du mardi au vendredi
13h - 16h
samedi
9h - 12h

Les horaires des déchèteries sont susceptibles d'être modifiés. N'hésitez pas à consulter le site de votre communauté de communes.



GUIDE DE TRI

Edition 2021



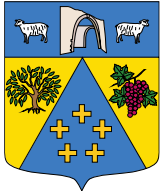
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Une question sur le ramassage des poubelles ? Contacter la Communauté de Communes
Une question sur le tri ? Contacter le SYMTOMA.

SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle
Place des Enfants de Troupe
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

04 66 77 98 29
contact@symtoma.org
www.symtoma.org





Emballages VIDES et papiers

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent !



Emballages en plastique

Bouteilles et flacons, barquettes, sacs et sachets, pots, boîtes et tubes

Emballages en métal

Boîtes et barquettes métalliques, aérosols alimentaires et cosmétiques, petits emballages



Tous les papiers / cartonnettes

Cahiers, blocs-notes, magazines, livres, enveloppes, suremballages en carton, briques alimentaires



Compost

Pour acquérir un composteur, contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29 ou contact@symtoma.org



Fleurs et plantes fanées, épluchures de fruits et légumes, restes de repas, cendres froides, essuie-tout, sciure, marc de café, coquilles d'oeufs, petits cartons, sachets de thé, journaux, pain

Déchèterie



Déchets diffus spécifiques (dangereux), meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, végétaux, cartons, gravats, piles, encombrants, ...

La collecte et le recyclage de certains déchets sont financés par les éco-organismes grâce à l'éco-contribution payée à l'achat

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques sont les appareils qui fonctionnent avec des piles, une batterie, ou sur le secteur. Ils contiennent des polluants et les matières qu'ils contiennent peuvent être réutilisées. Ils doivent être recyclés par la filière agréée.

ecosystem

Les vêtements, linge de maison, sacs de maroquinerie et chaussures sont réutilisés en l'état, ou peuvent servir à fabriquer de l'isolant pour les maisons. Il faut donc les trier pour les recycler, même s'ils sont abîmés ou troués. A retenir : ils doivent être propres et secs, et déposés dans des sacs fermés.

Colonnes à textiles dans les déchèteries et les associations : liste sur www.lafibredutri.fr

Re_fashion

Les Déchets Diffus Spécifiques sont des produits chimiques et leurs emballages, utilisés pour le bricolage, le jardinage, l'entretien des véhicules, ... Ils peuvent être dangereux pour la santé humaine et/ou l'environnement. Ils doivent donc être apportés en déchèterie pour suivre la filière de traitement adaptée.

**ECO
DDS**
ORIENTER LA RECYCLAGE
www.eco-dds.com

Ne pas imbriquer les produits
Certains déchets sont dangereux, ne pas les mettre dans les sacs jaunes : aérosols dangereux (insecticides, dégrissant, ...), cadavres d'animaux, seringues (à déposer en pharmacie)
Pas de sacs opaques, uniquement des sacs transparents



CITEO

Verre

Bocaux, pots, bouteilles et canettes, bouteilles d'huile alimentaire



Pour rappel : le reste est à jeter dans les ordures ménagères, notamment les masques



Ne pas mettre : ampoules, néons, vaisselle, miroirs et vitres

CITEO



Ampoules

A la déchèterie : pour les lampes basse consommation et les lampes à LED qui se recyclent ;
Dans les déchets non recyclables (poubelle grise) : pour les ampoules à incandescence.

Antigel

A la déchèterie : dans les déchets diffus spécifiques (déchet dangereux)
Détails : le produit et son emballage vide ou plein

Bâches

A la déchèterie : dans les encombrants
Détails : les bâches servant à protéger les piscines, ou pour éviter que l'herbe ne pousse dans le potager

Baignoires

A la déchèterie : dans les gravats pour celles en pierre ; dans les encombrants pour celles en plastique, (y compris celles pour bébés, ainsi que les transats et anneaux de bain)

Batteries de voiture

A la déchèterie

Barquettes

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune)
Détails : barquettes en aluminium, en polystyrène et en plastique
A noter : il n'est pas nécessaire de les laver avant de les jeter, il suffit de bien les vider.

Biodéchets

Dans les composteurs mis à disposition sur des sites de compostage partagé ou dans votre composteur individuel
A noter : Vous pouvez contacter votre mairie pour avoir plus d'information sur ces nouveaux sites ?

Boîtes d'archivage

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune) : pour celles en carton ;
Dans les déchets non recyclables (poubelle grise) : pour celles en plastique.

Boîtes en cartons

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune)
Détails : les emballages en carton fin qui entourent les pots de yaourt, les boîtes de céréales, de gâteaux, de riz, ...

Boîtes de conserve

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune)
A noter : il n'est pas nécessaire de les laver avant de les jeter, il suffit de bien les vider.

Boîtes en plastique

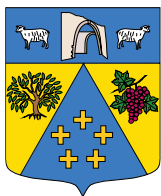
Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune) : pour les boîtes de gâteaux, de fruits ou de légumes en plastique ;
Dans les déchets non recyclables (poubelle grise) : pour les boîtes hermétiques réutilisables pour la conservation.

Bombe de chantilly

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune) : comme tous les aérosols cosmétiques (gel, déodorant, ...)
Attention : ce n'est pas le cas pour les aérosols ayant contenus des produits d'entretien ou de bricolage : ceux-ci doivent être déposés à la déchèterie, dans les déchets spécifiques (déchet dangereux).

Bouchons et capsules

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune)



Bouteilles et flacons

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune) : pour celles en plastique

Détails : les bouteilles en plastique (de lait, d'eau, de jus de fruits, ...), et les flacons (produit vaisselle, distributeur de savon, ...)

A noter : il n'est pas nécessaire de les laver avant de les jeter, il suffit de bien les vider.

Dans la colonne pour le verre : pour les bouteilles en verre (de soda, d'huile, de vin, ...)

Bougies chauffe-plat

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune)

Détails : contenants vides en métal des bougies chauffe-plat refroidis

Bouteilles de gaz

En magasin : où elles ont été achetées.

Refusées en déchèterie

Briques alimentaires

Dans la poubelle des emballages (poubelle jaune)

Détails : les briques alimentaires (de lait, de crème fraîche, de jus de fruits, ...), petites ou grandes

A noter : il n'est pas nécessaire de les laver avant de les jeter, il suffit de bien les vider.

Brosses à cheveux

Dans les déchets non recyclables (poubelle grise)

Brosses à dents

Dans les déchets non recyclables (poubelle grise) : pour celles qui sont manuelles ;

A la déchèterie : pour celles qui sont électriques, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Cagettes

A la déchèterie : dans le bois pour celles en bois ; dans l'espace prévu pour celles en plastique

Détails : en bois ou en plastique

Calculatrices

Les calculatrices doivent être déposées à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Canettes

Les canettes de boisson en métal (soda, bière, ...) doivent être jetées dans les emballages recyclables (poubelle jaune).

Celles en verre doivent être jetées dans les colonnes et les bacs prévus pour le verre (poubelle verte).

Capsules de café

Les capsules de café doivent être déposées à la déchèterie.

Cartons bruns

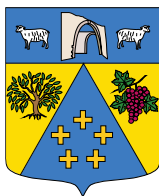
Les gros cartons marrons doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet, disponibles en déchèterie ou dans certaines communes.

Cartouches et toners d'impression

Ils doivent être déposés à la déchèterie.

Chaussures

Les chaussures doivent être déposées dans les colonnes pour les textiles, même si elles sont abîmées, trouées ou râpées. Elles doivent justes être propres et sèches par respect pour la personne qui les collecte.



Chlore

Le chlore et son emballage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Classeurs

Les classeurs en carton doivent être jetés dans les emballages (poubelle jaune).
Par contre, les classeurs en plastique doivent être jetés dans les ordures ménagères (poubelle grise).

Clés USB

Les clés USB doivent être déposées à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Colle

La colle et son emballage pour le bricolage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.
La colle pour enfants et son emballage doivent être jetés dans les ordures ménagères (poubelle grise).

Cotons

Ils doivent être jetés dans les déchets non recyclables (poubelle grise).

Couettes, couvertures et édredons

Elles doivent être déposées dans les colonnes pour le textile, même si elles sont abîmées, trouées ou râpées. Elles doivent juste être propres et sèches par respect pour la personne qui les collecte. Si elles ne rentrent pas dans la colonne à textiles, vous pouvez les apporter dans une association caritative locale, ou aux ateliers du SYMTOMA à St Hippolyte du Fort.

Cubitainers en plastique et bag in box

Les cubitainers en plastique doivent être jetés dans la poubelle des emballages (poubelle jaune).
S'agissant des bag in box, le carton et le sac à l'intérieur doivent être jetés dans la poubelle des emballages (poubelle jaune). A noter : pensez à séparer le carton et le sac avant de les jeter.

Déchets alimentaires (préparation et restes de repas)

Les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas (riz, pâtes, salade, ...), le marc de café et le sachet de thé, les coquilles d'œufs peuvent être compostés sur les sites de compostage partagé ou dans un composteur individuel.

Disques durs

Les disques durs doivent être déposés à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Electroménager

Tous les appareils fonctionnant sur piles, batterie ou sur secteur (fours, micro-onde, lave-vaisselle, plaques électriques, plaques vitro-céramique, plaques de gaz, batteur électrique, ...) doivent être emportés à la déchèterie.

Enduit

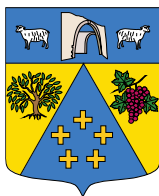
L'enduit et son emballage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Engrais

L'engrais et son emballage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Ferraille

Tous les objets en ferraille doivent être déposés à la déchèterie.



Filtres à huile

Les filtres à huile entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Flacons de gel douche / shampoings

Ils doivent être déposés dans les emballages (poubelle jaune).

Flacons de parfum

Les flacons de parfum en verre doivent être jetés dans les colonnes et les bacs prévus pour le verre (poubelle verte).

Fournitures de bureau

Les crayons de papier, les stylos, criterium, surligneurs, ciseaux, agrafeuses, blanc correcteur, tubes de colle, ..., doivent être jetés dans les déchets non recyclables (poubelle grise).

Gaines

Les gaines en PVC doivent être déposés à la déchèterie dans les encombrants.

Gobelets

Les gobelets en carton doivent être déposés dans les emballages (poubelle jaune).

Par contre, les gobelets en plastique sont à jeter dans les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise).

Gravats

Les déchets issus de la construction ou de la démolition (ciment, pierre, sable, ...) doivent être déposés à la déchèterie.

Attention : l'amiante lié n'est plus accepté en déchèterie.

Huile de friture

L'huile de friture doit être emportée à la déchèterie.

Huile de vidange

L'huile de vidange et ses bidons entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Imprimantes

Les imprimantes doivent être déposées à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Jouets

Les jouets doivent être déposés à la déchèterie.

Ceux qui fonctionnent sur piles ou sur secteur doivent être déposés dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE). Les autres sont déposés dans les encombrants.

Lampes

Les lampes doivent être déposées à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

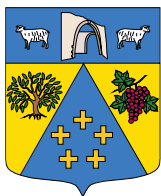
Lavabos

Les lavabos doivent être déposés à la déchèterie, dans les gravats.

Lave-glace

Le lave-glace et son emballage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Linge de maison



Les serviettes, torchons, ..., doivent être déposés dans les colonnes à textile, même s'ils sont abîmés, troués ou râpés. Ils doivent justes être propres et secs par respect pour la personne qui les collecte.

Liquide de refroidissement

Le liquide de refroidissement et son emballage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Maquillage

Les emballages et les produits doivent être jetés dans les emballages (poubelle jaune).

Mastic

Le mastic et son emballage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Matelas

Les matelas doivent être déposés à la déchèterie, dans les meubles, si la déchèterie est équipée d'une telle benne. Sinon, les matelas doivent être jetés dans les encombrants.

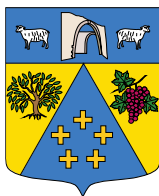
Meubles

Les meubles sous toutes leurs formes (de jardin, de bureau, literie, ...) et quelle que soit leur matière, doivent être déposés à la déchèterie dans les bennes prévues à cet effet.

Pour les déchèteries qui ne sont pas encore équipées, les meubles doivent être séparés par matière : ainsi, un meuble en bois ira dans la benne pour le bois. Les autres iront dans la benne à encombrants ou à ferraille.

Miroirs

Ils doivent être déposés à la déchèterie, dans les encombrants, et surtout pas dans la poubelle pour le verre, car leur constitution n'est pas la même que celle des verres d'emballage, et entraverait le recyclage.



Mouchoirs

Ils doivent être jetés dans les déchets non recyclables (poubelle grise).

Ordinateurs

Les ordinateurs doivent être déposés à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Oreillers

Ils doivent être déposés dans les colonnes pour le textile, même s'ils sont abîmés, troués ou râpés. Ils doivent justes être propres et secs par respect pour la personne qui les collecte. S'ils ne rentrent pas dans la colonne à textiles, vous pouvez les apporter dans une association caritative locale, ou aux ateliers du SYMTOMA à St Hippolyte du Fort.

Outils (de bricolage, de jardinage, ...)

Les outils doivent être déposés à la déchèterie.

L'outillage manuel (sécateur, rateau, ...) doit être déposés à la déchèterie.

L'outillage électrique et thermique (tondeuse à gazon, taille haie, tronçonneuse, ...) doit également être déposé à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques).

Palettes

A la déchèterie

Papiers

Tous les papiers (enveloppes, agenda, magazines, ...) doivent être déposés dans les emballages.

Si vous êtes une administration, et que vous possédez des quantités importantes de papier, vous pouvez les déposer à la déchèterie, dans les colonnes bleues situées en bas des quais.

Peinture

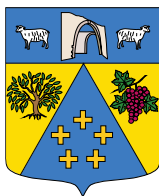
La peinture et son emballage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Peluches

Les peluches doivent être déposées dans les colonnes pour les textiles, même si elles sont abîmées, trouées ou râpées. Elles doivent justes être propres et sèches par respect pour la personne qui les collecte.

Pesticides

Les pesticides (anti-limace, anti-mousse, désherbant, ...) et leurs emballages entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.



Piles et accumulateurs portables

Ils doivent être déposés en déchèterie, ou dans les magasins équipés de boîtes de collecte.

Piscines gonflables

Les piscines gonflables doivent être déposés à la déchèterie.

Planches

A la déchèterie

Plaquettes de comprimés

Les plaquettes de comprimés vides en métal doivent être déposées dans les emballages (poubelle jaune).

Pneus

Les pneus de voiture répondent à la règle du « un pour un » : cela signifie que si vous achetez des pneus dans un magasin, il est obligé de reprendre les anciens.

Toutefois, en cas de difficulté, vous pouvez apporter les pneus de voiture en déchèterie.

Attention : les pneus de deux roues, de poids lourds et de véhicules agricoles ne sont pas acceptés en déchèterie.

Pochettes perforées

Les pochettes perforées en plastique doivent être jetées dans les déchets non recyclables (poubelle grise).

Polystyrène

Les emballages en polystyrène qui servent à caler les objets (appareils électroménager, ...) doivent être déposés à la déchèterie, dans les bennes prévues à cet effet.

Attention : seul ce polystyrène doit être déposé, il ne faut pas y mettre les barquettes contenant de la viande ou du poisson.

Pots de yaourt et de crème fraîche

Les pots en verre doivent être jetés dans les colonnes et les bacs prévus pour le verre (poubelle verte).

Les pots en plastique doivent être jetés dans les emballages (poubelle jaune).

Pots de crème de beauté

Les pots de crème en verre doivent être déposés dans les colonnes et les bacs prévus pour le verre (poubelle verte).

Par contre, les pots de crème en plastique doivent être jetés dans les emballages (poubelle jaune).

Prise électrique et rallonges

Elles doivent être déposées à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Produits d'entretien

Les emballages des produits d'entretien doivent être déposés dans les emballages (poubelle jaune).

Ceux qui portent un pictogramme noir sur fond orange (déboucheurs de canalisation, ...) entrent dans les déchets diffus spécifiques (déchets dangereux), et doivent être déposés à la déchèterie.

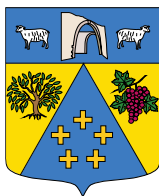
Rasoirs

Les rasoirs électriques doivent être déposés à la déchèterie, dans les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Par contre, les rasoirs manuels doivent être jetés dans les déchets non recyclables (poubelle grise).

Sacs

Les sacs de caisse en plastique et les sacs cabas doivent être jetés dans la poubelle des emballages (poubelle jaune).



Les sacs à mains, à dos et de voyage doivent être déposés dans les colonnes pour les textiles, même s'ils sont abîmés, troués ou râpés. Ils doivent justes être propres et secs par respect pour la personne qui les collecte.

Serviettes éponge

Elles doivent être déposées dans les colonnes à textiles, même si elles sont abîmées, trouées ou râpées. Elles doivent justes être propres et sèches par respect pour la personne qui les collecte.

Serviettes en papier et essuie-tout

Elles peuvent être compostés (lien vers article). Sinon, elles doivent être jetées dans les déchets non recyclables (poubelle grise).

Tapis

Les tapis en tissu, antidérapants de fond de baignoire, ... doivent être déposés à la déchèterie, dans les encombrants.

Trousses à crayons ou de toilette

Les troussees doivent être déposés dans les colonnes pour les textiles, même s'ils sont abîmés, troués ou râpés. Ils doivent justes être propres et secs par respect pour la personne qui les collecte.

Tube (de crème, dentifrice)

Ils doivent être jetés dans les emballages (poubelle jaune).

Tuyaux

Les tuyaux en PVC doivent être déposés à la déchèterie dans les encombrants.

Vaisselle

La vaisselle en pyrex, en faïence et en céramique, et les ustensiles en métal doivent dans l'idéal être emportés à la déchèterie.

En petite quantité, ils peuvent être jetés dans les déchets non recyclables.

Végétaux

Les végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies, herbes indésirables, ...) peuvent être compostés (lien vers article). Sinon, ils doivent être déposés à la déchèterie.

Vernis

Le vernis et son emballage entrent dans la catégorie des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) et doivent être déposés à la déchèterie.

Vêtements

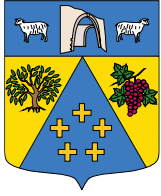
Les vêtements doivent être déposés dans les colonnes pour les textiles, même s'ils sont abîmés, troués ou râpés. Ils doivent justes être propres et secs par respect pour la personne qui les collecte.

Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :

- ⇒ Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les 73 boutiques Ding Fring du Relais ou destinés à l'export.
- ⇒ Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse®.

La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

Vitres



Les vitres doivent être déposées à la déchèterie, dans les encombrants, et surtout pas dans la poubelle pour le verre, car leur constitution n'est pas la même que celle des verres d'emballage, et entraverait le recyclage.

Merci !